



Unité de Psycho - Pathologie Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai
Tel. +32 (0) 69 888 333
Fax +32 (0) 69 888 334
E-mail : centredappui@uppl.be
Site Web : <http://www.uppl.be>

DIRECTION :

Julien Lagneaux

SECRETARIAT :

Amandine Lagneau ; Elodie Martin

CENTRE D'APPUJ :

Luca Carruana ; Marie-Hélène Plaëte ;
Dorothee Rousseau ; Ludivine
Thilmant ; Jessica Thiry ; Bertrand
Jacques ; Dr. J-M Verdebout

AVIS SPÉCIALISÉS :

Psychiatres : Dr Michel-Henri Martin ;
Dr Jean-Marc Verdebout ;

Psychologues : Luca Carruana ; Laura
Comito ; Christophe Kinet ; Clément
Laloy ; Audrey Laterza ; Donatien
Macquet ; Marc Malempré ; Vanessa
Milazzo ; Bernard Pihet ; Marie-
Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ;
Barbara Sneeppers ; Ludivine
Thilmant ; Jessica Thiry ; Sylvie
Grandjean ; Geneviève Lemoine

EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

Psychiatre : J-M Verdebout

Psychologues : Luca Carruana ; Marie-
Hélène Plaëte ; Dorothee Rousseau ;
Jessica Thiry ; Ludivine Thilmant

Assistant social, sexologue : Bertrand
Jacques

Criminologue, sexologue : Julien
Lagneaux

TRIANGLE

Formateurs : Sandra Bastaens ;
Virginie Davidts ; Pascale Gérard ;
Bertrand Jacques ; Maurine
Latouche ; Marie-Charlotte Quairiat ;
Sarah Tannier ; Ludivine Thilmant

TABLE DES MATIÈRES

<i>Les vœux de l'UPPL !</i>	2
NOS PROCHAINES FORMATIONS	2
NOS PROCHAINES MATINEES THEMATIQUES	3
LE CARNET DE RECHERCHE	3
BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE	6
REVUES SCIENTIFIQUES	6
ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION	6
LIVRES, FILMS & DOCUMENTAIRES	11
REVUE DE PRESSE	13
CONGRES, COLLOQUES, CONFERENCES etc	19
FORMATIONS EXTERIEURES	20
MODULES DE FORMATIONS UPPL	21
ETUDES DE CAS	21
TESTOTHEQUE	22

HIGHLIGHT

Avez-vous déjà visité notre site ?

www.uppl.be



N'oubliez pas de suivre l'actualité de l'UPPL via les réseaux sociaux Facebook© et LinkedIn©. Vous y trouverez les informations utiles au sujet des formations et autres événements à venir proposés par l'UPPL.

Les vœux de l'UPPL !



Toute l'équipe de l'UPPL vous souhaite une bonne année 2020 !
En espérant vous rencontrer nombreux pour des échanges riches et de nouvelles collaborations !

NOS PROCHAINES FORMATIONS

FORMATION DE SPECIALISATION A LA CLINIQUE DES TRANSGRESSEURS SEXUELS

►.....Module de base 1/4

Sensibilisation aux problématiques des auteurs d'infractions à caractère sexuel

Fabienne GLOWACZ
Psychologue

Bernard PIHET
Psychologue

Marie-Hélène PLAËTE
Psychologue

Jessica THIRY
Psychologue

**Mercredi-19, jeudi-20
et vendredi-21 février-2020**

Lieu : UPPL
Rue de Gembloux, 314
5002 ST-SERVAIS
9h00 : Accueil
9h30 - 16h00 : Formation (groupe interactif)

Frais d'inscription : 330 euros

Gratuit pour les Equipes Spécialisées de l'Accord de Coopération Wallon

Inscription obligatoire grâce au bulletin d'inscription au verso, à envoyer par courrier, fax ou e-mail

UPPL

Sensibilisation aux problématiques des auteurs d'infractions à caractère sexuel

	Mercredi 19 février	Jeudi 20 février	Vendredi 21 février
De 9h30 à 12h30	L'UPPL, un centre d'appui pour les professionnels Des principes fondateurs dans l'évaluation et le traitement	Les interactions auteurs/victimes dans un abus sexuel	Compréhension du vécu des victimes d'abus sexuels
	J. LAGNEAUX M-H. PLAËTE J. THIRY	B. PIHET	F. GLOWACZ
De 13h30 à 16h00	Familiarisation aux émotions suscitées par la violence sexuelle	Les besoins sexuels chez les auteurs d'abus : description et analyse	Compréhension du vécu des victimes d'abus sexuels
	B. PIHET	B. PIHET	F. GLOWACZ

Investigation anamnétique et sexologique des AICS

Si les normes relatives à la sexualité, et plus largement à la santé sexuelle ont de tout temps évolué, il n'est cependant pas possible de penser ou de parler de la sexualité sans que cette pensée ou ce discours soit empreint d'un peu de nous, de nos références, de nos expériences, de nos satisfactions et de nos échecs, de nos plaisirs et déplaisirs.

Cette formation se donne l'ambition de bousculer et de travailler nos représentations, afin de développer notre savoir être, notre capacité à entendre et dire, à rendre l'inaudible audible. Il s'agit de créer une ouverture qui est autre chose qu'une acceptation ou une tolérance, mais davantage une possibilité que l'on se donne de comprendre, ce qui a contribué ou concouru au passage à l'acte.

Au cours de ces 3 jours, au-delà des informations transmises, nous privilégierons un maximum l'interaction avec les participants à travers des analyses de récits, du travail en sous-groupe, des exercices de jeu de rôle, des débats... Le cadre sécurisant, respectueux (de l'intime) des participants sera facilitateur à l'expression de chacun mais aussi de la mise en doute des certitudes.

Infos et inscriptions : centredappui@uppl.be, 069 888 333

NOS PROCHAINES MATINEES THEMATIQUES

Internet, applications, réseaux sociaux, ... - Les nouvelles technologies et leurs dérives
Premier trimestre 2020 (date à définir) - Bruxelles

LE CARNET DE RECHERCHE

Le psychopathe, la sexualité, la vie, la mort ... et son thérapeute
(CIFAS Montpellier 2019)

M.-H. PLAËTE & J. THIRY, psychologues et psychothérapeutes

Dans cet exposé, nous avons choisi d'approcher le sujet supposé psychopathe par le biais de ce qui le rapproche le plus des autres êtres humains et pas de ce qui le distingue. Malgré ce qui apparaît à la lumière de ses passages à l'acte transgressifs, violents et répétés, nous nous décalons du versant criminologique pour nous adresser au sujet en relation difficile avec le monde, les autres et lui-même.

Le patient sur lequel nous nous sommes appuyées pour ce faire, Mr A. est incarcéré depuis 2013 pour des faits de violence et un viol sur ses ex-compagnes, dont la mort de sa dernière épouse, qualifiée de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Le rencontrant lors d'un premier long entretien destiné à réfléchir aux possibilités de traitement, nous sommes restés confus, dubitatifs, quasi incapables de penser ce qui s'était passé dans cet échange. Nous avons souhaité rencontrer une nouvelle fois Mr A., dans un autre contexte cette fois, sans les enjeux

évaluatifs, mais aussi dans un autre registre, celui de la rencontre de la personne singulière, en affirmant la possibilité qu'a celle-ci de se considérer, en tant que sujet et dans sa relation à l'Autre et ce à travers trois dimensions : son rapport au temps, son rapport à la mort, son rapport à l'autre. Avec l'hypothèse qu'émergeraient peut-être des pistes thérapeutiques. Nous choisissons volontairement de ne pas présenter ici la situation clinique largement développée lors de notre exposé au CIFAS, pour nous concentrer sur les observations émergeant de notre approche.

Nous avons investigué le **rapport au temps**, notamment au travers de son histoire familiale, sa manière de se projeter lorsqu'il était plus jeune, ses projets actuels, le regard qu'il porte sur son parcours, le déroulé des faits commis. Il en ressort une impression de confusion : incapable de retracer une histoire cohérente, de se situer dans le temps de l'enfance et de l'adolescence. Son père biologique et son beau-père sont appelés « mon père », ne nous permettant pas de savoir lequel des deux était présent lors des anecdotes qu'il nous raconte. Car c'est sous cette forme qu'il nous transmet son peu de souvenirs de jeunesse. « J'ai eu une enfance pas facile mais je ne la regrette pas », en dit-il. Il raconte pourtant – mais sans émotion – des épisodes de violence de la part de sa mère qui par exemple a un jour attaché chacun de ses fils à leur lit avec la ceinture de leur peignoir. Pas d'émotion, pas de lecture critique de l'événement et pas de profondeur. « *Une mémoire auto-définie, factuelle, opératoire, sans profondeur de champ, sans état d'âme* »¹. Les détails qu'il donne de sa vie varient d'un interlocuteur à l'autre, il se raconte sans fil rouge, sans chronologie, de manière souvent spectaculaire et parfois contradictoire. « *Il construira sa version, qui deviendra sa croyance, parfois contre toute évidence* »².

La même observation vaut, encore plus massivement, pour le déroulé des faits. Lors de la mort de son épouse, il est tantôt parti quand elle criait encore, ou quand elle gémissait, quand elle était sur le canapé ou au milieu des chaises où il l'avait jetée (et où elle a d'ailleurs été retrouvée). Il l'aurait quitté encore en vie mais a maquillé la scène en cambriolage. La confrontation aux incohérences temporelles ne le dérange pas, il modifie, complète ou améliore sa version pour en créer une nouvelle, plus cohérente. Il reste par ailleurs le plus flou et superficiel possible pour éviter de se contredire ou d'être pris au piège de cette nouvelle réalité qu'il construit. « *Toute signification durable est évacuée. L'événement est effacé, à peine vécu* »³.

Son futur est tourné vers un projet grandiose, une idée en chassant une autre, il le remanie quand il est confronté aux difficultés de mise en œuvre. Rien n'a jamais tenu longtemps dans sa vie au niveau professionnel, sans qu'il soit possible de retracer son parcours, qu'il enjolive. Sans chercher à dégager le vrai du faux, il semble que la quantité d'expériences vécues (professionnelles ou amoureuses) soit très importante pour un homme de 42 ans. Pas de blanc, pas de vide, pas de moment où le temps n'est pas rempli par un projet, une idée, qui à peine concrétisée est balayée. Sa vision de sa vie est cohérente avec son discours, il lui porte un regard complaisant : « si je devais mourir demain, j'aurais bien vécu ».

Le **rapport à la mort**. La mort d'ailleurs ne lui fait pas peur. « Je n'ai pas peur de la mort, en tout cas pas la mienne ». Aucune angoisse de mort et surtout une toute puissance, comme s'il ne pouvait être atteint. « *Il fait comme si elle n'était pas pour lui* »⁴. Il dénie tout danger lié à son plan de reclassement, pourtant ambitieux et risqué. Il affirme de manière péremptoire qu'il n'y a aucun risque, listant ses formations et connaissances, et paralysant la pensée de l'interlocuteur qui lui, est tout à fait capable d'imaginer le pire.

« *Il ne reconnaît pas la mort. Il fait comme si elle n'existait pas : il n'y a pas de perte. (...) et la mort de l'autre ne produit chez lui aucun état propre au deuil* »⁵. Le décès de son premier enfant, mort-né est raconté sans affect. Deux de ses enfants ont par la suite vécu des situations médicales critiques. La possibilité qu'ils aient pu mourir ne lui apparaît pas. Le deuil le plus difficile, la vraie menace d'effondrement surgit quand une compagne le quitte. La violence émerge alors. Même donner la mort est finalement une affaire qui le concerne, lui et pas la victime.

Le **rapport à l'autre**. Au premier contact, Mr A. entre dans la salle d'entretien, nous jetant un coup d'œil furtif et nous le percevons, évaluer à qui il a affaire. Puis très vite, il donne l'impression de s'être glissé dans la peau du personnage qu'il devait être ce jour-là, collaborant, ravi de pouvoir nous aider, ne questionnant pas notre démarche et se livrant sans

¹ Les notes renvoient toutes au texte présenté par le Docteur M.-H. MARTIN lors de ce symposium.

² idem

³ idem

⁴ idem

⁵ idem

réserve... en apparence, tout restant superficiel. Aucun lien ne se crée, aucune relation. Il se laisse couper la parole, son ton ne varie pas pendant les deux heures d'entretien.

Mr A. a réponse à tout, comme s'il avait préparé toutes les questions que nous allions lui poser. Mais ses réponses ne s'inscrivent pas dans un dialogue. Il étale son savoir et des anecdotes, à grand renfort de mégalomanie, dans le contenu, mais pas dans l'attitude qui se veut emprunte de modestie. Néanmoins, le doute naît peu à peu dans la tête de l'interlocuteur, sans que celui-ci s'appuie sur des éléments précis rendant difficile, voire impossible la remise en cause de la véracité des propos. Mr A. semble lui-même persuadé de ce qu'il avance.

L'autre n'est pas un alter ego mais un objet. « *S'il se révolte, il sera jeté* »⁶. L'insupportable pour Monsieur A., c'est le NON, quand lui pense que c'est faisable. La violence déferle alors. Ce n'est pas qu'il n'a pas entendu le non de son ex-compagne au rapport sexuel, c'est le refus qui est insupportable et la relation sexuelle est alors décidée et imposée par lui. « *Devant le refus des autres de se prêter à son entreprise, il ira jusqu'à détruire l'autre qui s'oppose, le soumettre par la force ou la violence* »⁷... jusqu'à la mort, en ce qui concerne sa dernière compagne. Mais pour Mr A., c'est l'autre qui est responsable de la violence. Il ne cherche pas à se justifier. Il explique simplement.

La confusion, le manque de ligne directrice, l'absence de repère temporel suscitent le malaise, rend l'échange impossible, ne permet pas à l'interlocuteur d'exister. Mr A. repart comme il est arrivé, inchangé par la rencontre.

En ce qui concerne la question du traitement. En référence au texte de M.-H. Martin qui met en avant que le psychopathe est réfractaire à tout traitement psychique autre qu'adaptatif, la question est ici de savoir s'il existe un véritable changement tel que Mr A. le met en avant. Lors de notre premier entretien, nous avons eu le sentiment qu'il existait peut-être des pistes de travail, au regard du matériel qu'il avait amené, des quelques émotions qui avaient pu émerger. Et pourtant, en même temps notre impression clinique, sans être en mesure de la définir avec précision, nous avait laissé dubitatif, avec un sentiment de confusion. Le deuxième entretien devait confirmer nos doutes. Notamment au travers du regard très complaisant qu'il porte sur lui-même, du sentiment plus palpable cette fois de ne pas exister dans la relation et enfin son incapacité à se questionner ou à se remettre en cause, y compris vis-à-vis des éléments de sa vie qu'il déroule calmement, sans émotion, détaché, comme s'il ne les avait pas réellement vécus.

Quels seraient dès lors les leviers, susceptibles non pas de provoquer un changement mais une adaptation du comportement suffisante pour limiter les risques de récurrence. L'approche criminologique du parcours du patient met en avant que son impulsivité et sa violence s'expriment essentiellement dans un contexte conjugal où l'autre s'oppose à lui, se refuse ou projette de le quitter. Comme le dit M.-H. Martin, si l'objet se révolte ou ne le satisfait pas, il sera jeté, ou en l'occurrence violenté jusqu'à la mort dans la situation qui nous occupe. Nous avons pensé dans un premier temps que la question de sa violence conjugale pouvait être un levier, mais nous nous sommes très vite aperçus qu'il était impossible d'évoquer cette question qu'il balayait d'un revers de manche, l'alcool étant selon lui le seul responsable de son comportement. De plus, sa compagne actuelle ne consommant aucun alcool, offrirait toutes les garanties de non récurrence.

Et pourtant cette compagne ayant été rencontrée et épousée pendant l'incarcération, nous avons alors imaginé proposer une prise en charge de couple, ce qui s'est rapidement avéré impossible dans la mesure où la conjointe était elle-même convaincue que l'impulsivité et la violence de Mr A. étaient exclusivement déclenchées par l'alcool et le comportement inapproprié de ces compagnes précédentes, partageant totalement et sans réserve l'analyse de Mr A.

Nous avons alors réfléchi au cadre d'accompagnement à mettre en place qui pourrait éventuellement permettre cette adaptation, plutôt qu'à définir des objectifs précis. Ce suivi doit être proposé en intra-muros, sans lien avec l'obtention d'une éventuelle libération conditionnelle. Pour cette raison, il doit y avoir une étanchéité totale entre le milieu évaluatif et le thérapeute, étanchéité clairement annoncée au patient. A partir de là, avec une connaissance fine des mécanismes de défense en jeu chez un patient présentant un tel profil de personnalité, un accompagnement sur le long terme pourrait lui faire entrevoir l'importance du rapport coûts-bénéfices de ses conduites et, à défaut d'élaborer ses agirs, les réduire à l'avenir.

⁶ idem

⁷ idem

Il est évident que nous nous vous livrons ici que quelques bribes d'un travail de grande envergure, principalement dans un souci de confidentialité, mais que nous souhaitons transmettre notre philosophie avant tout humaniste au cœur de nos interventions, basées ici sur des pistes thérapeutiques pouvant nous guider en tant que cliniciens dans une rencontre authentique mais pas naïve, au-delà de la nosographie, du tableau dépeint d'avance et de la supposition d'impossibilité de traitement.

BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE



N'oubliez pas que vous pouvez à chaque instant consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>
Celle-ci contient près de 10.000 références mises à disposition des professionnels et étudiants.

REVUES SCIENTIFIQUES

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

- Acta Psychiatrica Belgica**, revue trimestrielle,
- Child Abuse & Neglect - The International Journal**, revue mensuelle,
- Confluences**, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),
- Le Divan familial**, revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,
- European Journal of Criminology**, revue trimestrielle,
- International Journal of Law and Psychiatry**, revue bimestrielle,
- Journal du Droit des Jeunes**, 10 numéros par an,
- Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling**, revue semestrielle,
- Journal of Personality Disorders**, revue bimestrielle,
- Journal de thérapie comportementale et cognitive**, revue trimestrielle,
- L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale**, revue trimestrielle,
- Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment**, revue trimestrielle,
- Revue de la Fédération belge des psychologues**, revue trimestrielle,
- Universitair Forensisch Centrum (UFC)**, revue bimestrielle,
- Revue européenne de sexologie et de santé mentale**, revue trimestrielle,
- Sexologies**, revue Européenne de Santé Sexuelle,
- Sexualités humaines**, revue trimestrielle,
- Hypnose et thérapie brève**, revue trimestrielle.

ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION



Des médecins mieux soutenus dans la lutte contre les violences sexuelles

- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (Le journal du droit des jeunes, n°386, juin 2019, pp 22-23)

Code de signalement des violences sexuelles

L'importance du toucher dans la relation éducative

- Yapaka.be (Le journal du droit des jeunes, n°387, septembre 2019, pp 21-23)



Revisiting the link between childhood sexual abuse and adult sexual aggression

- Alan R. King, Sara K. Kuhn, Chassidy Strege, Tiffany D. Russell, Tyler Kolander (Child abuse & neglect, Volume 94, August 2019, art. 104022)

Mots-clefs : Childhood sexual abuse ; Childhood physical abuse ; Emotional abuse ; Sibling abuse ; Domestic violence ; Sexual aggression ; Rape ; Sexual coercion

Abstract

Childhood maltreatment poses a risk factor for adult sexual aggression among men. Efforts were made to examine links between childhood sexual abuse (CSA) and sexual aggression after controlling variance associated with other forms of abuse. This sample was comprised of men ($n = 489$) who completed a national survey regarding their history of possible abuse and/or sexual aggression. Maltreatment indices included CSA, parental and sibling physical abuse, exposure to domestic violence, peer bullying, and family emotional abuse. Self-report indicators of sexual frotteurism, coercion and rape were provided by the Sexual Experiences Survey–Short Form Perpetration. CSA links with the criterion indicators were relatively stronger ($r = 0.36$, $d = 0.65$, $p < .001$) than those found for non-sexual forms of abuse. CSA accounted for unshared variance in sexual aggression with these effects magnified by the addition of parental physical abuse ($d = 2.1$) or exposure to domestic violence ($d = 2.2$). The relative risks of prior acts of rape were elevated by CSA ($RR = 4.39$, $p < .001$), parental physical abuse ($RR = 3.85$, $p < 0.001$), exposure to domestic violence ($RR = 3.81$, $p < .001$), or sibling physical abuse ($RR = 2.56$, $p = 0.007$). These risks of completed rape were higher as well among respondents polyvictimized by two ($RR = 4.92$, $p < .001$) or more ($RR = 8.94$, $p < 0.001$) forms of abuse. Multiple forms of child maltreatment, particularly CSA, were strongly associated with adult sexual aggression in this sample of men from the general population.

Childhood sexual abuse is significantly associated with subsequent seexual offending : New evidence among federal correctional clients

- Alan J. Drury, Michael J. Elbert, Matt DeLisi (Child abuse & neglect, Volume 95, September 2019, art. 104035)

Mots-clefs : Childhood sexual abuse ; Adverse childhood experiences ; Sexual offending ; Sexual aggression ; Criminal careers ; Violence

Abstract

Adverse childhood experiences are associated with multiple negative behavioral outcomes and childhood sexual abuse (CSA) is particularly damaging. There is controversial evidence that CSA has a specialized effect on subsequent sexual offending. The current study tested the hypothesis that CSA is associated with sexual offending. Using a near-population of correctional clients on supervised release in the Midwestern United States, we examined the hypothesis with hierarchical negative binomial regression models. CSA was significantly associated with official charges for rape/sexual abuse despite controls for sex, race, age, arrest onset, total arrest charges, total adverse childhood experiences, Antisocial Personality Disorder, sexual sadism, and pedophilia. Age of onset of CSA was also inversely associated with sexual offending with effect sizes ranging between 2–5 standardized z-scores. The current study provides significant evidence that CSA is associated with later sexual offending even when accounting for powerful clinical and criminological covariates.

Management of non-consensually shared youth-produced sexual images : A Delphi study with adolescents as experts

- E. Quayle & L. Cariola (Child abuse & neglect, Volume 95, September 2019, art. 104064)

Mots-clefs : Sexting ; Delphi method ; Adolescents ; Self-produced images

Abstract

There is an increased availability of online child abuse images, a proportion of which is created by young people in coercive and non-coercive relationships (sexting).

This Delphi study with adolescents as "experts" who had taken and shared sexual images, was conducted to identify appropriate responses to sexting where images are shared without consent and identify indicators of distress and ways to facilitate disclosure when the sharing of images causes anxiety or is associated with further victimization.

124 adolescents from the United Kingdom completed an online survey. All self-identified as taking and sharing sexual images of themselves. 45 provided full survey responses (73% female; mean age 16.24) and of these 23 completed the second round. Recruitment was through social media and local schools.

An online two-round Delphi method was completed using a vignettes-based questionnaire. To assess consensus, a defined average percentage agreement (80% cut-off) was used. Qualitative content analysis identified relevant themes in responses to Round 1 which informed the Round 2 items.

In the first round 60 items were identified that endorsed views of problem identification, facilitation of disclosure, proportionate responding, and problem management. Overall, participants agreed that the clear majority of statements identified in Round 2 were important and thus achieved consensus.

This study represents a novel and inclusive approach through the formation of an expert panel of young people. These views may inform appropriate victim-centered management of cases where images have been shared without permission.

Trajectories of psychological dating violence perpetration in adolescence

- Andréanne Lapierre, Alison Paradis, Emily Todorov, Martin Blais, Martine Hébert (Child abuse & neglect, Volume 97, November 2019, art. 104167)

Mots-clefs : Psychological dating violence ; Trajectories ; Risk factors ; Self-esteem ; Risky behaviors ; Peers' characteristics

Abstract

More than one adolescent out of three will use psychological dating violence (DV) as a strategy to resolve conflict in romantic relationships, which will have major consequences on their partner's well-being. However, over time, most adolescents will learn skills to better interact and face conflicts, suggesting that psychological DV rates should decrease over time. Yet, because of individual characteristics and experiences, evolution over time may differ across adolescents. Risk factors for psychological DV have not been examined specifically, even though it is the most common form of dating violence.

This study aimed to explore latent trajectories of psychological DV perpetration and examine risk factors predicting trajectory group membership.

A sub-sample of 449 adolescents who reported being in a dating relationship for the three waves of the [Youths' Romantic Relationships (YRR) Survey] completed printed and online self-report questionnaires.

Results from the group-based modeling identified 4 trajectories of psychological DV perpetration: *absence of violence* (30.7%), *low violence* (61.3%), *high descending* (4.2%), and *moderate elevating* (3.8%). Age, DV victimization, exposure to father toward mother violence, low self-esteem, marijuana use, DV victimization of peers, and antisocial behaviors of peers predicted trajectory membership. The model explained 36.7% of the variance.

These results support the need for a person-oriented approach to study psychological DV and for developing prevention programs adapted to the specific characteristics of vulnerable youth.



Parental imprisonment, child victimization and adult problems

- A. Källström, K. Hellfeld & P-A Nylander (European Journal of Criminology, Vol 16, Number 6, November 2019. pp.671-236)

Mots-clefs : Prison ; Child ; Victimization problems ; Parental imprisonment

Abstract

This study addresses, in a Swedish sample, whether exposure to violence and/or crime during childhood, and mental health and/or behaviour problems as an adult, are overrepresented among young men and women who had a parent in prison at some time when they were a child. Results show that almost all the studied types of childhood victimization and adult problems were overrepresented, but verbal victimization, neglect, witnessing violence, Attention Deficit Hyperactivity Disorder (ADHD) and depression were significantly overrepresented. Although the associations between having a parent in prison and childhood victimization as well as having mental health and behaviour problems are weak, these results indicate that it is important for practitioners who meet such children to be aware that they are more likely than other children not only to suffer from mental health and/or behaviour problems but also to have experienced violence and/or neglect.



DOSSIER : Amours... 2.0

- Sexualités humaines, numéro 43, octobre- décembre 2019



DOSSIER : Les émotions

- Hypnose et thérapies brèves, numéro 53, mai- juillet 2019



Femmes victimes de violences sexuelles: attitudes attendues de la part de leur médecin

- A. Freyens, M. Monti, L. Vignoca & P. Mesthe (Sexologies, Vol 28, Number 4, octobre-décembre 2011, pp.183-190)

Mots-clefs : Violences sexuelles ; Médecine générale ; Femmes ; Attentes ; Consultation

Abstract

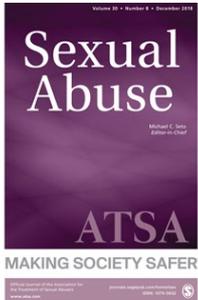
En France, 20,4 % des femmes déclarent avoir subi au moins une forme de violences sexuelles au cours de leur vie (ONDRP, INSEE. Cadre de vie et sécurité). Parmi elles, 26 % ont vu un médecin suite à cet incident et 8 % lui en ont parlé (Inserm, Ined, ANRS. Contexte de la sexualité en France. 2006).

Devant cette forte prévalence, il semblait important d'explorer les attentes de ces femmes lors d'une consultation de médecine générale afin d'améliorer leur prise en charge.

Cette étude qualitative a été réalisée grâce à des entretiens semi-dirigés individuels menés entre avril et décembre 2015. Les entretiens ont été réalisés auprès de 14 femmes majeures ayant vécu des violences sexuelles. Elles étaient âgées de 19 à 50 ans et avaient des profils socio-épidémiologiques variés.

Le médecin généraliste était perçu comme un professionnel de premier recours pour elles, et elles attendaient principalement de sa part : une écoute sans jugement, une orientation notamment vers des psychologues et des associations spécialisées ainsi que certaines précautions lors de l'examen clinique. Les femmes souhaitaient qu'il soit formé à la prise en charge des violences sexuelles. Il serait nécessaire pour le médecin généraliste de savoir reconnaître les signes évocateurs et d'être formé aux conséquences physiques et psychologiques des violences sexuelles.

Au premier abord, la prise en charge d'une patiente victime de violences sexuelles peut sembler complexe pour le médecin. Mais selon les femmes, il suffit de peu pour que leur généraliste soit aidant.



Case Studies of Men's Perceptions of Their Online Sexual Interactions With Young People: An Interpretative Phenomenological Analysis

- J.A. Kloess, M. Larkin, A. Beech (Sexual Abuse, Volume 31 Issue 8, December 2019, pp 867-885)

Mots-clefs: Sexual grooming ; Solicitation ; Offender experience ; Internet communication

Abstract

The aim of the present study was to gain an understanding of the perspectives of men who were convicted of committing a sexual offense that included online sexual grooming. It explores their experiences of illegal interactions with young people via Internet communication platforms, which progressed to physical meetings. Semistructured interviews were conducted with two men and analyzed using interpretative phenomenological analysis (IPA), providing in-depth accounts of their personal experiences. These are presented in a case study format. Three dominant themes emerged from the analysis: (a) fulfilling an unmet need, (b) spiraling cycle of use, and (c) confrontation with reality. Narrative tones employed by the two men were "being trapped in a lie," analogous to a problem narrative through which their Internet use was presented as a poor and/or failed coping strategy to deal with life stress. Through a process of habituation, their Internet use spiraled out of control. A progression was described in terms of time spent on the computer, frequency and intensity of online interactions, and the impact this had on the men's personal lives, highlighting the "compulsive" nature of such interactions for them. A consideration of individual and situational vulnerability factors provides new insight into the progression of online sexual behavior and contributes to our understanding thereof.

Mixed emotions: An incentive Motivational Model of sexual deviance

- W.J. Smid, E.C. Wever (Sexual Abuse, Volume 31 Issue 7, October 2019, pp 731-764)

Mots-clefs: Sexual interest ; Sexual deviance ; Incentive motivation, Etiology, Sex offender theory

Abstract

Sexual offending behavior is a complex and multifaceted phenomenon. Most existing etiological models describe sexual offending behavior as a variant of offending behavior and mostly include factors referring to disinhibition and sexual deviance. In this article, we argue that there is additional value in describing sexual offending behavior as sexual behavior in terms of an incentive model of sexual motivation. The model describes sexual arousal as an emotion, triggered by a competent stimulus signaling potential reward, and comparable to other emotions coupled with strong bodily reactions. Consequently, we describe sexual

offending behavior in terms of this new model with emphasis on the development of deviant sexual interests and preferences. Summarized, the model states that because sexual arousal itself is an emotion, there is a bidirectional relationship between sexual self-regulation and emotional self-regulation. Not only can sex be used to regulate emotional states (i.e., sexual coping), emotions can also be used, consciously or automatically, to regulate sexual arousal (i.e., sexual deviance). Preliminary support for the model is drawn from studies in the field of sex offender research as well as sexology and motivation research.

LIVRES, FILMS & DOCUMENTAIRES



Livre: L'attention à l'autre

- D. Mellier. Ed. Yapaka

Dans ce Temps d'arrêt, Denis Mellier, psychologue clinicien, développe l'attention à l'autre partant d'une position éthique d'accueil, d'hospitalité à soi et à l'autre. Ce modèle de "contenance" est aussi analysé en regard de la réalité de travail en équipe et en institution.

A télécharger sur : https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta_103-attention-mellier-web.pdf

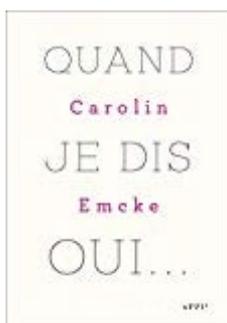


Livre: SODOMA – Enquête au cœur du Vatican, Ed. Robert Laffont (2019)

- De Frédéric Martel

Le célibat des prêtres ; l'interdiction du préservatif par l'Église ; la culture du secret sur les affaires d'abus sexuels ; la démission du pape Benoît XVI ; la misogynie du clergé ; la fin des vocations sacerdotales ; la fronde contre le pape François : un même secret relie toutes ces questions. Ce secret a longtemps été indicible. Il porte un nom : Sodoma. La ville biblique de Sodome aurait été détruite par Dieu en raison de l'homosexualité de ses habitants. Or, aujourd'hui, c'est au Vatican que l'on trouve l'une des plus grandes communautés homosexuelles au monde. Pendant quatre années, Frédéric Martel a vécu en immersion à l'intérieur du Vatican et mené l'enquête sur le terrain dans une trentaine de pays. Il a interrogé des dizaines de cardinaux et rencontré des centaines d'évêques et de prêtres.

Ce livre révèle la face cachée de l'Église : un système construit depuis les plus petits séminaires jusqu'au Vatican à la fois sur la double vie homosexuelle et sur l'homophobie la plus radicale. La schizophrénie de l'Église est insondable : plus un prélat est homophobe en public, plus il est probable qu'il soit homosexuel en privé." Derrière la rigidité, il y a toujours quelque chose de caché ; dans de nombreux cas, une double vie. " En prononçant ces mots, le pape François nous a confié un secret que cette enquête vertigineuse révèle pour la première fois.



Livre: Quand je dis OUI , Ed. Seuil (2019)

- De Carolin Emcke

"En tant que femme, devrais-je trouver impensable de ne pas être vue et traitée comme une chose, un objet, un corps disponible et utilisable à merci ? Quel présumé absurde : trouver naturel que des êtres ne se déplacent jamais sans ressentir la crainte, partout et en tout lieu, d'être l'objet d'un autre. Comment des parents sont-ils censés expliquer ça à leurs enfants, comment des générations de mères (ou de pères) ont-ils pu l'expliquer ? " Carolin Emcke.

Le phénomène MeToo a fait l'objet de nombreux commentaires : étape décisive dans

l'émancipation des femmes ou nouvelle expression du totalitarisme de la transparence ? Loin des jugements hâtifs, ce livre revient sur ces voix qui se sont fait entendre pour la première fois. Interrogeant les liens entre le langage et le désir, Carolin Emcke livre une analyse inédite des expériences contemporaines du corps.



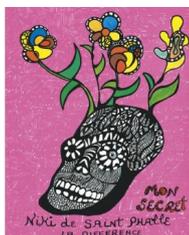
Livre: Columbine. Comment mon fils a-t-il pu tuer ?, Ed. Robert Laffont (2016)

- De S. Klebold

Comment imaginer qu'un enfant qu'on a aimé et élevé peut être responsable d'une telle horreur ? Comment, en tant que mère, n'a-t-on pas pu le voir dériver ? Qu'aurait-on dû faire différemment ? Depuis dix-sept ans, Sue Klebold vit avec cette douleur indescriptible et la honte de ce jour tragique où son fils a ouvert le feu dans son lycée, tuant treize personnes et en blessant une dizaine d'autres avant de se suicider.

Non, Dylan n'était pas un monstre aux parents démissionnaires ; ses actes sont monstrueux mais la vérité sur lui est bien plus difficile à cerner. Dylan était un gentil garçon, timide et affectueux, avec des parents présents, fermement opposés aux armes à feu, qui limitaient sa consommation de télévision et de sucreries, surveillaient les films qu'il regardait, ses fréquentations. Mais ce beau tableau va se transformer en scène de carnage, insupportable et inconcevable pour toute une famille définitivement brisée, soumise dès le lendemain du drame aux regards haineux, aux assauts de la presse et, plus profondément et durablement, à ceux de leur conscience.

Sue Klebold livre le journal qu'elle a tenu toutes ces années, ainsi que celui de Dylan qu'elle a retrouvé. Elle explore les profondeurs de sa mémoire, de ses souvenirs, fait parler les membres de sa famille et leurs amis. Elle a rencontré des personnes souffrant de maladies mentales et des experts pour tenter de comprendre comment son enfant a pu en arriver là. Car si Dylan s'est révélé dépressif suicidaire, Eric Harris était apparemment un psychopathe homicide, et la réunion de leurs folies divergentes était la condition nécessaire pour arriver à ce drame.



Livre: Mon secret (2017)

- De N. de Saint-Phalle. Ed. La Différence

Reparaît à l'identique "Mon Secret", ce court récit écrit d'une main d'enfant que l'artiste emblématique des "Nouveaux Réalistes" confia à La Différence en 1994. Niki de Saint Phalle y raconte le viol commis sur elle par son père, banquier digne et honorable, quand elle avait onze ans. Elle le raconte avec des mots simples, parce que le crime doit être dit, parce que le silence cautionne, parce que l'horreur est d'autant plus répandue quand elle est d'une manière ou d'une autre tolérée. Également disponibles à La Différence les deux volumes d'autobiographie de Niki de Saint Phalle : "Traces" et "Harry et moi" (2014).

Niki de Saint Phalle (1930-2002) commence à peindre en 1952. En 1961, elle se rend célèbre en réalisant les Tirs : fixés sur une planche, des tubes emplis de couleurs sont recouverts de plâtre et percés par des tirs à la carabine. Cette nouvelle manière de peindre la lance sur la scène artistique internationale. Elle intègre alors le cercle des Nouveaux Réalistes, tout comme Gérard Deschamps, César, Mimmo Rotella, Christo et Yves Klein, jouant le rôle de médiatrice entre les avant-gardes française et américaine. Elle crée des ex-voto, puis les Nanas, femmes plantureuses et colorées en grillage, papier mâché et polyester. Divorcée de l'écrivain Harry Mathews, elle épouse en 1971 Jean Tinguely. Leur collaboration artistique produira notamment le Cyclope à Milly-la-Forêt, la Fontaine Stravinsky à Paris, la fontaine de Château-Chinon et le Jardin des Tarots à Capalbio en Italie. Elle vivra dans ces sculptures habitables pendant plusieurs années. La rétrospective que lui a consacré le Grand Palais en 2014 a eu un énorme succès.



Film: Comme si de rien n'était (2019)

- De Eva Trobisch

Couronné par de nombreux prix, ce premier film de l'Allemande Eva Trobisch dresse le portrait ambigu d'une femme forte, qui en refusant de se poser en victime d'une agression sexuelle, va peu à peu perdre pied.

Troublant. C'est l'adjectif qui convient le mieux à la vue de ce premier film de l'Allemande Eva Trobisch qui explore l'envers de l'émancipation féminine et les dégâts que peut causer la volonté de tout contrôler. Du viol qui constitue pourtant l'épicentre du film, il sera peu question et le mot même jamais prononcé. Comment qualifier autrement la relation sexuelle imposée à son héroïne par un ancien camarade au terme d'une soirée bien arrosée ? Pourtant Janne, jeune femme libre et déterminée, refuse d'y accorder plus d'importance que cela et décide de faire « *comme si de rien n'était* ». Le nommer, en parler, voire le dénoncer serait se poser en victime et reconnaître sa propre faiblesse.

Ce déni de viol n'est qu'un des éléments de ce portrait de femme toute en ambiguïté dont l'audace a été récompensée par le prix du meilleur premier film à Locarno et du grand prix au festival Premiers plans d'Angers. Difficile en effet d'éprouver de l'empathie pour cette Janne pleine d'assurance qui prétend tout « gérer », et refuse de se laisser déborder par ses affects.

Cultivée et ambitieuse, elle vit mal la faillite de la maison d'édition créée dix ans auparavant à Munich avec son compagnon Piet, en raison de l'exigence éditoriale de ce dernier. Aussi n'hésite-t-elle pas à accepter l'emploi lucratif que lui propose un ami chez un éditeur grand public lors d'une soirée entre anciens camarades. Et préfère ne pas penser à ce qui s'est passé, cette nuit-là, avec Martin, le beau-frère de son ami, qu'elle doit côtoyer tous les jours au travail.

REVUE DE PRESSE

MARC DUTROUX OBTIENT SON COLLÈGE D'EXPERTS

www.lecho.be, Julien Balboni, publié le 28 octobre 2019



Un collège d'experts désigné par le tribunal d'application des peines de Bruxelles va se pencher sur le cas Dutroux. Mais le chemin d'une libération conditionnelle est encore bien incertain.

Le procureur du Roi de Bruxelles présent en personne, les caméras de télévision tolérées dans l'enceinte du tribunal : la justice belge a voulu marquer le coup en accordant ce lundi à Marc Dutroux les expertises psychiatriques demandées par sa défense de longue date.

Dans son délibéré, le tribunal d'application des peines (TAP) a désigné **un collège de trois médecins psychiatres**. Ceux-ci auront pour mission de consulter le dossier d'écrou et le dossier psychosocial du célèbre criminel, puis de rencontrer Marc Dutroux en vue "d'investiguer les éléments de personnalité en lien avec leur mission", puis de "décrire sa personnalité actuelle et apprécier l'évolution de celle-ci".

Le rapport final des experts devra être remis au tribunal avant le 11 mai 2020 au plus tard. À l'issue de celui-ci, une autre

audience du TAP s'ouvrira et la défense de Marc Dutroux pourra, ou non, déposer une demande de libération conditionnelle. C'est là que débutera véritablement la seconde phase du travail de Me Bruno Dayez, avocat de Marc Dutroux. Celui-ci a réagi devant la presse en affirmant une nouvelle fois que **sa mission "n'est pas de demander la révision du procès, l'arrêt est définitif"**. Marc Dutroux avait été condamné en 2004 à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises d'Arlon pour le rapt, la séquestration et le viol de six fillettes en 1995-96, et la mort de quatre d'entre elles.

La décision du tribunal d'application des peines était attendue dans ce sens. D'une part, le parquet de Bruxelles avait marqué son accord pour la réalisation de ces expertises. D'autre part, malgré les efforts des parties civiles, hostiles à la démarche, aucun élément solide ne venait le contredire, vu qu'aucune expertise psychiatrique formelle n'avait été menée sur la personne de Marc Dutroux depuis son procès, si l'on met de côté les rapports pénitentiaires et psychosociaux réalisés en 2013 et 2015, forcément moins fouillés que ceux que peut mener à bien un médecin psychiatre et expert judiciaire.

Pour autant, **rien ne préjuge d'une future libération conditionnelle** de Dutroux. Une triple expertise confirmant le statut de "psychopathe", "pervers narcissique" et "manipulateur" constaté lors du procès, en 2004, condamnerait d'office les espoirs de libération nourris par le criminel. Et si l'expertise devait noter une évolution positive dans son chef, il faudrait alors que sa défense présente un dossier de réinsertion suffisamment solide contenant promesse d'embauche ou de formation, ainsi qu'un logement.

Et ceci est tout sauf gagné dans un pays toujours chauffé à blanc par les crimes pédophiles révélés il y a maintenant 23 ans. Assisté par Me Nicolas Cohen, Me Bruno Dayez fait depuis plusieurs années, au travers de son client Marc Dutroux, **campagne pour la fin de l'emprisonnement à perpétuité réelle** pour les condamnés en Belgique, considérant qu'il s'agit d'une peine inhumaine.

MICHEL LELIÈVRE OBTIENT SA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

www.rtbf.be, 30 septembre 2019



Le tribunal de l'application des peines (TAP) a accédé ce lundi à la demande de libération conditionnelle de Michel Lelièvre, assortie d'une série de conditions :

- Obligation de trouver un logement dans les 6 mois (sous peine de devoir présenter une nouvelle demande de libération)
- Ne pas commettre d'infraction
- Donner suite aux convocations du ministère public
- Collaborer au respect des conditions imposées
- Poursuivre le suivi psychologique et social
- Entreprendre une formation et/ou travailler
- Indemniser les parties civiles
- Pas d'alcool ou de stupéfiant
- Ne pas rencontrer les victimes
- Interdiction de se domicilier en Brabant Flamand, Hainaut, Liège et Luxembourg ainsi qu'à St Gilles, Ixelles et plusieurs rues de Bruxelles, notamment à proximité des stations de métro

- Interdiction de quitter le sol belge plus de 40 jours
- Interdiction de se rendre et de vivre dans le Limbourg, le Limbourg hollandais et la Rhénanie (Allemagne)

Le parquet de Bruxelles avait remis un avis défavorable quant à cette libération, mais suite à un examen du jugement, il a décidé de ne pas se pourvoir en cassation, le jugement ne contenant pas d'éléments permettant un tel pourvoi. S'il respecte toutes ces conditions, Michel Lelièvre sera libéré sans bracelet électronique. Le tribunal d'application des peines estime en effet que ce bracelet pourrait l'empêcher de se réintégrer.

Jean-François Funck, juge au TAP, a annoncé la décision du tribunal en déclarant : "*Michel Lelièvre est arrivé aujourd'hui à un tournant de son incarcération*". Le tribunal relativise le risque qu'il réitère des actes graves. Il justifie notamment sa décision par le fait que Michel Lelièvre a un suivi thérapeutique qui lui a permis de comprendre sa personnalité. Il connaît moins d'épisodes dépressifs et n'a jamais cherché à contacter les victimes. Il est également suivi d'un point de vue social et certains de ses visiteurs de la prison pourraient se porter garants et le conseiller à sa sortie.

Michel Lelièvre a l'intention de débiter une formation en informatique. Les lieux où il peut résider sont réduits en raison des nombreuses restrictions géographiques. Reste la Flandre occidentale, la Flandre orientale, Anvers, Namur ou une partie de Bruxelles. Maître Benjamine Bovy, l'avocate de Michel Lelièvre, s'est dite satisfaite de la décision du TAP à la sortie du tribunal. Elle rappelle que la libération conditionnelle ne pourra avoir lieu qu'à partir du moment où un bail immobilier sera signé. Aucune sortie n'est prévue pour l'instant pour son client, mais une prochaine autorisation devrait avoir lieu pour concrétiser la recherche de logement. La formation informatique peut débiter immédiatement puisqu'elle est réalisable à distance. Quant à la question de savoir si son client ne craint pas une réaction populaire aussi virulente qu'à la libération conditionnelle de Michèle Martin, l'avocate répond qu'il est conscient en tout cas d'une opinion publique défavorable.

Associé à jamais dans l'esprit de la population à Marc Dutroux, avec lequel il a collaboré pour l'enlèvement de Sabine, Laetitia, An et Eefje, l'homme a été condamné en 2004 par la cour d'assises d'Arlon à 25 ans de prison pour association de malfaiteurs, enlèvement d'enfants, séquestration et trafic de drogue. Il n'a été jugé coupable ni de viols ni d'assassinats. Il se trouve derrière les barreaux depuis 1996 et arrivera en fin de peine le 4 octobre 2023, et non en 2021 comme on l'a souvent dit. Des condamnations antérieures à celle pour les faits relatifs à l'affaire Dutroux doivent en effet s'appliquer également. Il peut demander une libération conditionnelle depuis 2005. Une libération anticipée qui permet de lui imposer des conditions là où une libération à fond de peine le laisserait libre de toute contrainte.

En 2013, il avait introduit une demande de détention limitée pour pouvoir suivre une formation en menuiserie hors de la prison. Mais, face à la pression médiatique, l'association qui avait accepté de l'accueillir avait fait marche arrière. Depuis 2018, il bénéficie du droit de quitter régulièrement l'établissement pénitentiaire d'Ittre pour une durée n'excédant pas 16 heures. En septembre 2018, sa demande de surveillance électronique avait été rejetée car il avait perdu le logement dans lequel il envisageait de s'installer. Lorsqu'une personne est condamnée à une peine ferme de plus de trois ans, elle peut accéder à une surveillance électronique si elle se trouve dans les conditions de temps d'une libération conditionnelle, c'est-à-dire avoir subi un tiers de sa peine (15 ans pour les condamnés à une peine privative de liberté de 30 ans ou de perpétuité). Marc Dutroux, condamné à la réclusion à perpétuité avec mise à disposition du gouvernement (le TAP aujourd'hui) pendant 10 ans, ne désespère pas non plus de quitter la prison. Vu ses faibles perspectives de réinsertion sociale, ses chances de sortie sont toutefois minces. Son ex-épouse Michelle Martin, que la cour d'assises d'Arlon avait condamnée à 30 ans de prison a, elle, été libérée sous conditions en 2012.

POURQUOI LA NORVÈGE NE CONDAMNE PAS À PLUS DE 21 ANS DE PRISON ?

<https://www.nouvelobs.com> publié le 24 août 2019



Le système pénal norvégien, tourné vers la réadaptation des criminels, prévoit néanmoins des peines pouvant se prolonger indéfiniment.

Le fait que la Norvège, qui a abrogé la perpétuité en 1971, ne condamne pas à plus de 21 ans de prison entre dans la philosophie de son système judiciaire, tourné vers la réadaptation des criminels, explique un professeur de droit norvégien.

Anders Behring Breivik a écopé vendredi 24 août de cette peine maximale pour l'attentat à la bombe et la fusillade lors desquels il a tué 77 personnes en juillet 2011.

En dehors de la Norvège, la peine a été parfois critiquée comme étant légère. Mais elle peut être prolongée indéfiniment, tant que le condamné est jugé dangereux pour la société. "Cela reflète la culture de la Norvège. L'objectif du système judiciaire est d'avoir au final une réhabilitation des criminels", déclare un spécialiste du droit pénal de l'université d'Oslo, Jo Stigen. D'après lui, les Norvégiens ne pensent pas que leur justice a été clémentine contre un homme condamné pour "actes terroristes". "Il est psychologiquement satisfaisant qu'il ait reçu la peine maximale. C'est un signal fort à la société", relève-t-il.

Selon un sondage publié par le quotidien *Verdens Gang*, 62% des Norvégiens sont convaincus que Breivik "ne sera jamais remis en liberté", ce qui en ferait un prisonnier assez unique dans son pays. Jo Stigen relève qu'aucun prisonnier norvégien n'est actuellement détenu depuis plus de 21 ans, les réaménagements de peine étant très fréquents. Un autre professeur de l'université d'Oslo, Hans Petter Graver, n'exclut pas que Breivik puisse faire moins de 21 ans de prison. "La règle principale du système norvégien n'est pas que les gens restent toute leur vie en prison mais qu'ils soient réintégrés à la société (...) Personne ne sait comment Breivik aura évolué dans 15, 20 ans (...) La société aussi évolue avec le temps", déclare-t-il sur le site du journal *"Dagbladet"*.

C'est en 1971 que le législateur a mis fin à la perpétuité. La Norvège adapte alors son droit à une réalité : cette peine "n'avait plus été prononcée depuis longtemps", explique Jo Stigen. Le pays a dû ensuite, pour respecter ses obligations internationales, rétablir cette perpétuité dans les cas de crime contre l'humanité et de génocide. Aucun justiciable norvégien n'a jamais été poursuivi pour ces motifs.

La tuerie perpétrée par Breivik n'a pas véritablement réveillé de débat sur la peine de mort, dans un pays où la dernière exécution remonte, d'après Amnesty International à 1948, dans le cadre des purges d'après-guerre. Pour les criminels de droit commun, la peine capitale a été abolie en 1905.

ADÈLE HAENEL, SON TÉMOIGNAGE SAISSANT DE COURAGE, LES RÉACTIONS ET LES CONSÉQUENCES

www.madame.lefigaro.fr, publié le 28 novembre 2019



Adèle Haenel, son témoignage saisissant de courage, les réactions et les conséquences

« Un harcèlement sexuel permanent », des « attouchements » répétés, et une terrible « emprise ». Dans une enquête publiée par Mediapart, le dimanche 3 novembre, l'actrice Adèle Haenel accusait le réalisateur Christophe Ruggia de comportements sexuels inappropriés entre ses 12 et ses 15 ans. À l'époque, le cinéaste de 54 ans et la comédienne de 30 ans tournaient ensemble le film *Les Diables*, sorti en 2002.

Dans cette enquête au long cours, elle décrit l'attitude déplacée qu'aurait adoptée le réalisateur lors du tournage, mais surtout après la diffusion du film. Un récit glaçant, corroboré par « une trentaine de personnes » et de « nombreux documents », poursuit Mediapart. Adèle Haenel a par ailleurs évoqué son histoire une seconde fois, dans un entretien filmé et diffusé en direct sur le média, lundi 4 novembre. « Il m'a détruite », a-t-elle alors expliqué. Plus de quinze ans après le tournage du film *Les Diables* (2002), Adèle Haenel aurait vu sa colère se raviver « de manière plus construite », au mois de mars. L'origine de cette prise de conscience ? La diffusion du documentaire *Leaving Neverland*, signé HBO, sur les accusations de pédophilie qui visent Michael Jackson. « Ça m'a fait changer de perspective sur ce que j'avais vécu, parce que je m'étais toujours forcée à penser que c'était une histoire d'amour sans réciprocité (*à propos du présumé comportement inapproprié de Christophe Ruggia, NDLR*), se souvient Adèle Haenel. J'avais adhéré à sa fable du "nous, ce n'est pas pareil, les autres ne pourraient pas comprendre". Et puis il a aussi fallu ce temps-là pour que je puisse, moi, parler des choses, sans en faire non plus un drame absolu ».

Tout commence en décembre 2000. Adèle Haenel, 11 ans, est repérée par une directrice de casting alors qu'elle accompagne son frère à une audition. Elle décroche le rôle de Chloé - dans le film *Les Diables* (2002) -, une petite fille autiste qui fugue avec son frère Joseph. Peu à peu, les deux orphelins nouent une histoire d'amour incestueuse. Sur le tournage du long-métrage, l'attitude du réalisateur Christophe Ruggia dérange certains membres de l'équipe. Beaucoup remarquent la relation fusionnelle, « au-delà du purement professionnel », que le réalisateur entretient avec la jeune actrice. Ils décrivent le cinéaste comme « étouffant », « vampirisant », ou encore « invasif ». « Il était tactile, mettait ses bras sur ses épaules, lui faisait parfois des bisous », se souvient la comédienne Hélène Seretti, engagée comme coach des acteurs sur le tournage. Adèle Haenel, quant à elle, perçoit alors le cinéaste comme « une sorte de star, avec un côté Dieu descendu sur Terre ». En parallèle, Christophe Ruggia aurait tenu l'équipe de tournage à l'écart des deux acteurs principaux. « Il m'avait clairement dit : "Tu ne t'en occupes pas, j'ai travaillé des mois à l'écart pour préparer ce tournage" », ajoute Hélène Seretti. Mais l'attitude du réalisateur aurait véritablement dérapé après la sortie du film. Adèle Haenel dit avoir subi des « attouchements » sur les « cuisses » et le « torse », ou encore « des baisers forcés dans le cou », durant des rendez-vous que lui donnait Christophe Ruggia dans son appartement, le week-end. Pour l'actrice, il est clair qu'« il cherchait à avoir des relations sexuelles avec [elle] ». Il « me collait, m'embrassait dans le cou, sentait mes cheveux, me caressait la cuisse en descendant vers mon sexe », explique-t-elle. Avant de poursuivre : « Je ne bougeais pas, il m'en voulait de ne pas consentir, cela déclenchait des crises de sa part à chaque fois ». Le cinéaste aurait, par ailleurs, fait part de son trouble à son ex-compagne, la scénariste Mona Achache, qui témoigne également dans les colonnes de Mediapart. Elle aurait ainsi quitté Christophe Ruggia peu après ses confessions. Adèle Haenel évoque également les comportements déplacés qu'aurait eus le réalisateur en marge de festivals internationaux, à Yokohama (au Japon), à Marrakech (au Maroc) et à Bangkok (en Thaïlande). L'actrice dit avoir développé des « stratégies » pour échapper à des « attouchements » dans la « promiscuité » des chambres d'hôtel : « Quand je rentrais dans une pièce, je savais où me mettre, de sorte qu'il ne vienne pas me coller », explique-t-elle.

Si les faits présumés ne sont pas prescrits, Adèle Haenel avait d'abord refusé de porter plainte. « J'avais envie d'agir (...)

mais je n'ai jamais pensé à la justice », déclarait-elle début novembre. Elle évoquait « une violence systémique faite aux femmes dans le système judiciaire », et regrettait que les agresseurs et violeurs soient « si peu » condamnés. « La justice nous ignore, on ignore la justice », assenait-elle. La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, avait également réagi aux propos de l'actrice sur la justice, le mercredi 6 novembre, au micro de France Inter. « Je pense qu'elle a tort de penser que la justice ne peut pas répondre à ce type de situation, estimait la ministre. Au contraire, surtout avec ce qu'elle a dit, elle devrait saisir la justice qui me semble être capable de prendre en compte ce type de situations ».

Après la publication de l'article de Médiapart, le parquet de Paris avait pourtant ouvert une enquête préliminaire pour « agressions sexuelles sur mineure de 15 ans par personne ayant autorité ». Entendue ce mardi 26 novembre par les enquêteurs, et ce durant douze heures, la comédienne de 30 ans a finalement décidé de porter plainte, ont annoncé le même jour ses avocats Me Anouck Michelin et Me Yann Le Bras, dans un communiqué envoyé à Médiapart. « Maintenant que la justice a ouvert une enquête, je ne me dérobe pas, et je souhaite faire tout ce qui est en mon pouvoir pour aller au bout du processus judiciaire, a précisé l'actrice au média d'investigation. Ce que j'attends maintenant, à titre personnel, de la part de la justice, c'est un accompagnement et une réparation ».

Depuis, Me Anouck Michelin a expliqué au micro de France Info que « cela recouvre une certaine violence que d'entendre les dénégations de Christophe Ruggia » pour Adèle Haenel. Mais l'avocate a affirmé que la comédienne était prête à « accepter cette violence ». « La violence de ces procédures judiciaires, c'est ce que craignent les victimes, parfois, a-t-elle poursuivi. Mais elle l'accepte. Elle sait ce qu'elle a à y dire, elle est déterminée à être entendue ».

Christophe Ruggia, lui, avait refusé toutes les demandes d'entretien de Mediapart. Si le média avait soumis une liste de seize questions au cinéaste, ce dernier n'avait pas souhaité y répondre. Il avait pourtant transmis un message au site d'investigation via ses avocats Jean-Pierre Versini et Fanny Colin, se décrivant comme le « découvreur » du « grand talent » d'Adèle Haenel. Il y réfute « catégoriquement avoir exercé un harcèlement quelconque ou toute espèce d'attouchement sur cette jeune fille alors mineure ». « La version, systématiquement tendancieuse, inexacte, romancée, parfois calomnieuse que vous m'avez adressée ne me met pas en mesure de vous apporter des réponses », poursuivait-il. « Qu'il y ait une emprise involontaire de l'adulte, metteur en scène, c'est probable », admettait néanmoins Jean-Pierre Versini.

Face au tollé provoqué par le témoignage d'Adèle Haenel, le cinéaste a pourtant adressé un droit de réponse à Mediapart, le mercredi 6 novembre. Il y explique avoir entretenu une « relation, personnelle et professionnelle forte » avec Adèle Haenel après leur rencontre. Il qualifie l'enquête du média de « réductrice » et affirme avoir simplement souhaité maintenir avec l'actrice ce « lien » qu'il « pensait indéfectible » après le tournage des *Diables*. « J'avais une admiration sans borne pour son envie de cinéma et pour le talent que j'avais décelé chez elle », écrit-il. Avant de poursuivre : « Je n'ai jamais eu à son égard, je le redis, les gestes physiques et le comportement de harcèlement sexuel dont elle m'accuse, mais j'ai commis l'erreur de jouer les pygmalions avec les malentendus et les entraves qu'une telle posture suscite. » Le réalisateur demande désormais à l'actrice de lui « pardonner » si, à l'époque, « [il] n'avait pas vu que son adulation et les espoirs qu'[il] plaçait en elle avaient pu lui apparaître, compte tenu de son jeune âge, comme pénibles à certains moments. » « Je suis choquée qu'il démente, s'indignait quant à elle Adèle Haenel au micro de Mediapart. Je suis encore plus choquée par le fait qu'il dise qu'il m'a découverte, parce qu'en fait il m'a surtout détruite ».

Selon la ministre, il était « difficile qu'il (*le parquet, NDLR*) se saisisse sur les faits tels qu'[elle les a lus] ». « Mais vraiment, je pense qu'il y a presque une nécessité, à partir de ce qu'elle a dit, de poser cette question à la justice pour que les choses soient traitées clairement et objectivement, insiste Nicole Belloubet. Elle en ressortira renforcée et la personne qui est mise en cause également ». Depuis, le parquet de Paris a pourtant ouvert une enquête pour « agressions sexuelles sur mineure de 15 ans par personne ayant autorité » et « harcèlement sexuel », mercredi 6 novembre. De son côté, la Société des Réalisateurs de Films (SRF) a fait part de son soutien à Adèle Haenel et annoncé la radiation de Christophe Ruggia dans un communiqué publié le lundi 4 novembre. Cette association professionnelle, dont le cinéaste a été président, fait part de son « admiration et sa reconnaissance » envers la comédienne. « Nous tenons à lui dire que nous la croyons et que nous en prenons acte immédiatement », écrit l'organisation dans son communiqué. Depuis, les acteurs Gilles Lellouche, Alice Isaaz, ou encore Marion Cottillard, l'animatrice Flavie Flament, l'écrivain Sophie Fontanel, et la chanteuse Jeanne Cherhal ont apporté leur soutien à l'actrice sur les réseaux sociaux. « J'ai ressenti évidemment beaucoup d'affection et de compassion (*en entendant le récit d'Adèle Haenel, NDLR*), expliquait également Jean Dujardin à

l'antenne de France Inter, le vendredi 8 novembre. J'ai tourné avec elle, j'ai toujours ressenti sa grande rage, sa colère, et cette blessure, je la pressentais, mais je ne savais pas qu'elle serait aussi profonde. Je l'ai découverte comme tout le monde et je pensais évidemment à elle, énormément ».

Brigitte Macron a elle aussi réagi aux accusations portées par l'actrice. « Elle parle, a expliqué la première dame au micro de RTL, le jeudi 7 novembre. Et tous ceux qui parlent ont du courage, donc j'ai un immense respect pour ceux qui parlent. Maintenant il faut voir la réponse à apporter à ces messages mais je veux lui dire toute notre solidarité, et véritablement cette reconnaissance ».

CONGRES, COLLOQUES, CONFERENCES etc

VIE SEXUELLE, AMOUREUSE ET AFFECTIVE LORS D'UN SÉJOUR EN MILIEU HOSPITALIER : COMMENT GÉRER LES COMPORTEMENTS SEXUELS DÉSINHIBÉS ET COMPLIQUÉS – LEUZE-EN-HAINAUT – 4 MARS 2020 DE 14H À 16H

<https://www.yapaka.be/evenement/vie-sexuelle-amoureuse-et-affective-lors-dun-sejour-en-milieu-hospitalier-comment-gerer/>

LA VIOLENCE DANS LE COUPLE – LA CHAPELLE DE L'ESP DE VILLE EVRARD– 28 JANVIER 2020

https://www.ffcriavs.org/media/filer_public/31/2b/312b7344-a6f1-4613-b797-a208b0774db3/flyer_journee_violence_dans_le_couple__28-01-2020.pdf

Que se passe-t-il dans un couple qui favorise l'installation de la violence ? Comment le compagnon (le plus souvent) aimé et aimant devient-il progressivement le bourreau quotidien, harceleur, persécuteur ? Séparation, jalousie, difficultés économiques ou sociales..., quelles sont les causes favorisant la détérioration du couple et son installation dans la violence ? Comment la violence conjugale, exercée par l'un des conjoints sur l'autre, se met elle en place aujourd'hui ? Les situations favorisant cette dérive sont-elles toujours les mêmes ou bien existe-t-il de nouvelles formes de maltraitance ? Si des moyens sont et doivent être déployés pour aider et soutenir les victimes, la lutte contre les violences conjugales passe aussi par la prise en charge du sujet violent. Au-delà des sanctions pénales, que pouvons-nous proposer sur le plan thérapeutique, social voire éducatif à ces auteurs, pour les amener à se responsabiliser, à réfléchir sur l'impact de leurs comportements violents, aux conséquences psychologiques sur leurs conjoint(e)s, leurs enfants et ainsi, remettre du lien, du sens et prévenir ?

JOURNÉES FRANCOPHONES DE SEXOLOGIE ET DE SANTÉ SEXUELLE – NANTES - 26-27-28 MARS 2020

<https://www.jf3sexo.fr/>



Le thème conducteur de ces journées est « Sexe et secret », thème passionnant avec lequel nous allons explorer la place du secret dans toutes les facettes de la vie sexuelle, là où il nous interpelle dans notre pratique ; du secret professionnel aux non-dits de la consultation, les secrets de la filiation, des maladies qu'on n'ose pas dévoiler, du genre, de l'orientation sexuelle qu'on ne sait pas dire, des secrets du couple, et bien d'autres.

**COLLOQUE " PAST, PRESENT, AND FUTURE OF FORENSIC MENTAL HEALTH SERVICES" – CRACOVIE – 23-24-25
JUN 2020**

<http://www.iafmhs.org/2020conference>



PAROLE D'ENFANTS : "LE TRAUMA ET L'ENFANT" – LIÈGE – 28-29 MAI 2020

<https://parole.be/congres/le-trauma-et-l-enfant->



Sous-estimé et trop mal connu pour les uns, phénomène de mode importé des USA pour les autres, le trauma fait aujourd'hui beaucoup parler de lui, ce qui provoque inévitablement passion autant qu'exaspération. Nous constatons régulièrement une sorte de clivage parmi les professionnels de la santé, de l'accompagnement et du soin.

A ceux qui s'en tiennent à une approche généraliste, on pourrait reprocher le manque de connaissance et de conscience des conséquences d'un trauma.

De la part de ceux qui sont très bien formés à guérir les traumatismes, on redoutera un métier de « technicien » qui pourrait réduire la complexité d'une personne aux événements de sa vie qu'elle n'a pas choisis.

Pour tenter de réaliser la synthèse entre ces deux positions, nous proposons de nous arrêter deux jours sur la question du trauma, de mieux comprendre de quoi il s'agit, comment cela fonctionne, comment le repérer, comment l'expliquer, comment le soigner mais aussi comment lui donner une « juste » place dans un travail d'accompagnement d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de familles.

FORMATIONS EXTERIEURES

Violences & troubles mentaux (T. Pham – UMONS)



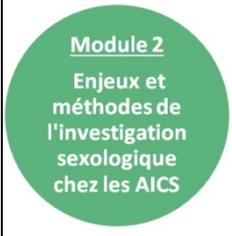
[https://sharepoint1.umons.ac.be/fr/universite/partenaires/extension_umons/formations_specifiques/pages/violences%20et%](https://sharepoint1.umons.ac.be/fr/universite/partenaires/extension_umons/formations_specifiques/pages/violences%20et%20troubles%20mentaux)

MODULES DE FORMATIONS UPPL



Programme de formation de base :

La formation de base de l'UPPL s'articule en quatre modules et est destinée à tout professionnel amené à travailler de près ou de loin avec des auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS). Elle aborde différents aspects cliniques et légaux du domaine et donne lieu à un document certificatif.

 <p>Module 1 Sensibilisation aux problématiques des AICS</p>	<p>19 – 20 – 21 février 2020</p>	<ul style="list-style-type: none">• Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais• Formateurs : F. Glowacz, B. Pihet, M.-H. Plaëte, J. Thiry
 <p>Module 2 Enjeux et méthodes de l'investigation sexologique chez les AICS</p>	<p>11 – 12 – 13 mai 2020</p>	<ul style="list-style-type: none">• Lieu : 314, rue de Gembloux, 5002 Saint-Servais• Formateurs : L. Carruana, B. Jacques, J. Lagneaux, M.-H. Plaëte
<ul style="list-style-type: none">• Frais d'inscription : 363 euros TVAC - Gratuit pour les Equipes Spécialisées des Accords de Coopération Wallon• Pour toute demande de préinscription veuillez contacter notre secrétariat au 069888333 ou via centredappui@uppl.be• Détails et inscription sur notre site www.uppl.be et sur notre page Facebook.		

ETUDES DE CAS

Trois fois par mois, l'UPPL organise des études de cas sur trois sites : Tournai, Namur et Liège.

Celles-ci sont **GRATUITES et ACCESSIBLES A TOUT PROFESSIONNEL** du secteur. Les études de cas permettent l'échange des pratiques, le questionnement sur des situations spécifiques et le travail en équipe pluridisciplinaire dans une ambiance conviviale et bienveillante. La présentation active d'une situation clinique n'est pas obligatoire.

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre éventuel désir de partager une situation en nous envoyant un e-mail à l'adresse centredappui@uppl.be.

ETUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - LIEGE

(LE 1^{er} MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 7 janvier 2020
Mardi 4 février 2020
Mardi 4 mars 2020

Mardi 7 avril 2020
Mardi 5 mai 2020
Mardi 2 juin 2020

ETUDE DE CAS NAMUR : UPPL 314 RUE DE GEMBOUX – 4002 SAINT-SERVAIS

(LE 3^{ème} MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 21 janvier 2020
Mardi 18 février 2020
Mardi 17 mars 2020

Mardi 21 avril 2020
Mardi 19 mai 2020
Mardi 16 juin 2020

ETUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - TOURNAI

(LE 4^{ème} JEUDI DU MOIS)

⇒ De 13h30 à 16h30

Jeudi 23 janvier 2020
Jeudi 27 février 2020
Jeudi 26 mars 2020

Jeudi 23 avril 2020
Jeudi 28 mai 2020
Jeudi 25 juin 2020

TESTOTHEQUE

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 069 888 333 ou centredappui@uppl.be.

TESTS DIAGNOSTIQUES ET PSYCHOPATHOLOGIQUES

1. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota 2 (MMPI - 2, Hathaway S.R. & McKinley J.C., 2003),
2. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota pour Adolescent (MMPI-A de Butcher J.N., Williams C.L., Graham J.R., Archer R.P., Tellegen A., Ben Porath Y.S. et Kaemmer B., 1998),
3. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis I Disorders (SCID-I de M. B. First, R.L. Spitzer, M. Gibbon et J.B.W. Williams, 1997),
4. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis II Personality Disorders (SCID-II de M. Gibbon, R.L. Spitzer, J. B. W. Williams, LS Benjamin et M.B. First, 1997),
5. Millon Clinical Multiaxial Inventory-III (MCMI-III de T. Millon PhD, 1994),
6. Millon Adolescent Clinical Inventory (MACI de Millon, Millon & Davis, 1993),
7. Le test de Jesness (adaptation québécoise validée, P.T. Le Blanc et M. Le Blanc, 2001),
8. Echelle de Psychopathie Révisée de Hare (PCL-R, Hare, 1991),
9. California Psychological Inventory (CPI, H. Gough, 1957)
10. Chad Test (R. Davido, 1993),
11. Test de l'Arbre (Koch C., 1958),
12. Inventaire de dépression de Beck (T. Beck, 1974)
13. Questionnaire abrégé de Beck (Cottraux J., 1985),
14. Échelle d'évaluation de la dépression d'Hamilton (HDRS, J. Williams, 1988),
15. Mini Mental State Examination (Folstein, 1975),
16. Inventaire d'anxiété trait-état (Spielberger, 1983),
17. Inventaire d'Anxiété : Questionnaire d'auto-évaluation de C.D. Spielberger et al.(1983).

TESTS PROJECTIFS

1. Rorschach (cotation classique + manuel de cotation et d'interprétation en système intégré d'Exner),
2. Thematic Apperception Test (TAT de Murray, H. & Bellak, L., 1943),
3. Test de frustration pour adultes (Rosenzweig, S., Pichot, P. & Danjon, S., 1965),
4. Test des phrases à compléter (Rotter J.B. & Willerman B., 1949),
5. Le Szondi.

ÉCHELLES D'INTELLIGENCE

1. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-III, Wechsler D., 2000),
2. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-IV, Wechsler D. 4^e Edition, 2011)
3. L'Echelle d'intelligence pour enfants, troisième et quatrième édition (WISC III et IV, Wechsler D. 1996 et 2005),
4. Les Matrices Progressive de Raven (PM 38 de Raven J. et Raven J.C., 1938),
5. Le test de copie d'une figure complexe (Rey A., 1942),
6. Test du dessin d'un bonhomme (Goodenough, F. & Pasquasy, R., 1957),
7. Test Moteur de Structuration Visuelle (Bender, 1967),
8. Test d'attention concentrée d2 (Brickenkamp, 1967),
9. Test des structures rythmiques (Stambak M., 1951),
10. Test D48 (Pichot P, 1948),
11. Test de raisonnement 85 (Rennes, 1959).

ÉCHELLES DE RISQUE

1. Historical-Clinical- Risk-20 items (HCR-20, Webster et al, 1997),
2. Violence Risk Appraisal Guide (VRAG, Quinsey et al, 1998),
3. Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey et al, 1998),
4. Sex Violence Risk-20 items (SVR-20, Boer et al, 1995),
5. Statique-99R (Hanson & Thornton, 1999 ; Règles de codage révisées - 2003, Harris, Phenix, Hanson & Thornton, 2003),
6. Stable-2007 (Hanson et Harris, 2007) ; Version révisée 2012 (Fernandez, Harris, Hanson & Sparks, 2012),
7. Acute-2007 (Hanson et Harris, 2007),
8. Juvenile Sex Offender Assessment Protocol - II (JSOAP- II de Prentky & Rightand, 2001),
9. Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY, Bartel, Borum et Forth, 2000).
10. Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism (ERASOR v 2.0 de James R. Worling, Ph.D., & Tracey Curwen, M.A. 2001)

DIVERS QUESTIONNAIRES

Anamnesticque

Le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agression sexuelle (Q.I.C.P.A.A.S, Balier Cl, Ciavaldini A et Girard-Khayat M, 1997).

Les variables comportementales

1. Questionnaire d'Aggression de Buss et Perry (1992),
2. Echelle d'impulsivité de Barratt (1994),
3. Echelle d'impulsivité UPPS.

Les antécédents familiaux

1. Parental Bonding Instrument (PBI, G. Parker, H. Tupling et L.B. Brown, 1979),
2. Childhood Experience of Care and Abuse interview (CEC, Bifulco et al. 1994),
3. Childhood Experience of Care and Abuse Questionnaire (CECA.Q, Bifulco, A, Bernazzani O, Moran PM & Jacobs C, 2005).

Les distorsions cognitives

1. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Viol (échelle de cognition n°1) (Bumby, 1996),
2. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Aggression sexuelle d'enfants (échelle de cognition n°2) (Bumby, 1996),
3. Questionnaire sur les attitudes sexuelles (Hanson, 1994),
4. Echelle d'évaluation de la peur d'être mal jugé ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)
5. Echelle d'évaluation de Miller sur l'intimité sociale (Miller, 1982),
6. Echelle d'évaluation de l'isolement social et de la détresse (Watson D et Friend R, 1969),
7. Echelle de solitude UCLA (Russel D, Peplau L et Cutrona C, 1980),
8. Child Molest Empathy Measure (CMEM, Fernandez, Marshall, Lightbody & O'Sullivan, 1999)

Les habiletés sociales

1. Test d'intelligence sociale (O'Sullivan M et Guilford JP, 1976),
2. Test d'évaluation de la maîtrise des émotions ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" (Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)),
3. Répertoire de la colère de Buss-Durkee (Buss A et Durkee A, 1957),
4. Evaluation de la maîtrise de soi chez les délinquants sexuels (GoguenBc, Yates PM et Blanchard L, 2000),
5. Le questionnaire de désirabilité sociale de Crown et Marlow (1960, traduction par T. Pham, 1999),
6. Questionnaire de Mehrabian et Epstein,
7. Evaluation de la frustration (Rosenzweig, 1948),
8. Echelle d'évaluation de la solitude (UCLA) (Russell D., Peplau L. et Cutrona C., 1980).

L'empathie

1. Questionnaire d'empathie (Rosenberg),
2. Questionnaire UOT (traduction Pham et Amico, 1994),
3. Questionnaire « Child Molester Empathy Measure » (Fernandez, Marshall, Lightbody et O'Sullivan, 1999),
4. Questionnaire « RapistEmpathyMeasure » (Fernandez et Marshall, 2003).

Divers

1. Inventaire d'alliance thérapeutique (Horvath AO, Greenberg LS, 1989),
2. Questionnaire sur le processus d'aide (Wollert RW, 1986),
3. Grille d'évaluation du déni et de la minimisation chez les agresseurs sexuels (McKibben A., 1995).

Jeux pédagogiques / photolangage

1. Brin de Jasette (2011)
2. Shalimar (2008)